

PÉTITION

A Terra Corsa ùn hè à vende !

Sauvons la biodiversité des ZNIEFF 1 en Corse des appétits immobiliers

La Collectivité Territoriale doit impérativement réaliser un Padduc (Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse) dans l'intérêt de toute la Corse et non pas sacrifier nos plus beaux et nos plus rares espaces au seul bénéfice de quelques privilégiés.

Le projet de Padduc en Corse prévoit d'enlever les protections sur les ZNIEFF 1 afin de les rendre constructibles et de laisser la porte ouverte à de pharaoniques projets immobiliers... Le Collectif pour la Loi Littoral regroupant plus de 30 organisations demande à la Collectivité Territoriale de Corse de garder le statut d'inconstructibilité totale des ZNIEFF de type 1 littorales. Des espèces rares voire endémiques sont menacées pour permettre à certains de bénéficier de résidences secondaires de grand luxe avec vue sur mer.

ZNIEFF est l'acronyme qui désigne une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. L'inventaire des ZNIEFF est un programme d'inventaire naturaliste basé sur

des études scientifiques menées par des spécialistes. Il correspond au recensement d'espaces naturels remarquables par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial : intérêt écologique fort donc. Les ZNIEFF de type 1 qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique répondent à la définition des espaces remarquables. En Corse, elles **sont inconstructibles depuis 1992** en tant que précision de la loi Littoral du Schéma d'Aménagement de la Corse.

Cette inconstructibilité est aujourd'hui très menacée par des projets immobiliers de grande ampleur. Parmi les sites emblématiques menacés : la Testa Ventilegne à Figari, Arone à Piana, le littoral de Verghja avec l'ancien pénitencier sur Coti Chjavari (projet immobilier sur 137 ha avec villas de 400 m², 3 hôtels, un nouveau "village corse", un golf 18 trous, etc.)

Nous devons agir rapidement car le vote du Padduc est prévu en septembre.

Cette pétition sera remise à l'Exécutif de la Collectivité territoriale de Corse.
